

Séance du 16 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		<p>L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de décembre à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de La BOISSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Claude CROS, Maire.</p>
Afférents au conseil municipal : 15		
En exercice : 14	Présents : 8	
Absents : 3	Votants : 11	
VOTE		
Votants : 11		
Pour : 11		
Contre :	Abstention :	
Date de convocation 07/12/2022		
Date affichage : 07/12/2022		

Présents : BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel

Excusés ayant donné pouvoir : LAINÉ Sébastien pour CROS Jean-Claude, LANOT Monique pour BOUDES Jean-Pierre, MALAVAL Céline pour HOCHART Danièle

Excusés : MARTINEZ Charles-François, SARROUY Edwige

Absents : DESCAILLAUX Arlette

Mme HOCHART Danièle a été nommée secrétaire.

DEL22052- ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES - TARIFS 2023

Monsieur le maire rappelle au conseil que les tarifs des activités péri et extra scolaires ont été fixés comme suit :

TARIFS ALSH						
Facturation en fonction du quotient familial (QF) services mercredi et vacances scolaires	1er enfant fréquentant le service		2ème enfant fréquentant le service		3ème enfant et plus fréquentant le service	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
TARIF A (QF annuel inférieur à 6000€)	4,10	3,10	3,70	2,80	3,30	2,45
TARIF B (QF annuel de 6001 à 12000€)	8,25	6,20	7,45	5,55	6,60	4,95
TARIF C (QF annuel de 12001 à 27000€)	12,35	9,25	11,10	8,35	9,80	7,40
TARIF D (QF annuel supérieur à 27001€)	16,50	12,35	14,85	9,25	13,20	9,90
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	24,70	19,30	24,70	19,30	24,70	19,30
Facturation du repas en plus (pour mémoire en 2023) : 3,70 € par repas						

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN 7H30-8H50				
	1er enfant fréquentant le service	2ème enfant fréquentant le service	3ème enfant fréquentant le service	à partir du 4ème enfant fréquentant le service
FORFAIT MENSUEL (matin)	20,00 €	18,00 €	14,00 €	GRATUIT
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	2,80 €	2,80 €	2,80 €	GRATUIT

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR 17H-18H30				
	1er enfant fréquentant le service	2ème enfant fréquentant le service	3ème enfant fréquentant le service	à partir du 4ème enfant fréquentant le service
FORFAIT MENSUEL (soir)	20,00 €	18,00 €	14,00 €	GRATUIT
PRESENCE EXCEPTIONNELLE	2,80 €	2,80 €	2,80 €	GRATUIT

Monsieur le maire propose de maintenir ces tarifs pour 2023 et de dire que pour les tarifs ALSH, après déduction des aides auxquelles peut prétendre la famille, un coût minimum de 2€ par jour et par enfant et 1€ par demi-journée et par enfant sera facturé.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire,
 Jean-Claude CROS




Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le
06 JAN. 2023
 Et dépôt en Préfecture le